LBG
Société par actions simplifiée
Capital : 1.000 Euros
Siège social : TURCKHEIM (68230)
7B route de Trois Epis
940 191 315 R.C.S. COLMAR

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un décembre,

Les associés de la société LBG, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, divisé en 100 actions, ayant son siège social à TURCKHEIM (68230) 7B route de Trois Epis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 940 191 315, à savoir :

- La société HESTIA SARL,
 associée propriétaire de 25 actions de la société ;

- La société PALILOMA SARL,
 associée propriétaire de 75 actions de la société ;

Seules associées de la Société et représentant en tant que tel la totalité des 100 actions composant le capital de la société.

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Conformément aux stipulations de l'article 18 des statuts de la société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Le Président de la société a sollicité auprès des associés la modification de la date de clôture du premier exercice social afin que celui-ci soit fixé au 31 décembre 2026 au lieu du 31 décembre 2025.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- Des statuts actuels de la société ;
- Du projet de statuts mis à jour.

Les associés reconnaissent que tous les documents prescrits par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur leur ont été adressés et mis à leur disposition au siège social de la société dans les délais prévus par les dispositions susvisées.

ET ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Modification de la date de clôture,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Les associés, statuant à l'unanimité décident de modifier la date de première clôture de l'exercice social en fixant cette dernière au 31 décembre 2026 au lieu du 31 décembre 2025.

Ainsi, l'exercice social en cours ayant commencé à courir le 28 janvier 2025 se terminerait le 31 décembre 2026 et aurait une durée exceptionnelle de vingt-trois mois.

Les exercices ultérieurs retrouveraient une amplitude de 12 mois commençant à courir le 1er janvier d'une année et se terminant le 31 décembre de la même année.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les associés, statuant à l'unanimité, décident de modifier comme suit l'article 19 des statuts :

ARTICLE 19 – EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier d'une année et finit le trente-et-un décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2026.

TROISIEME DECISION

Les associés, statuant à l'unanimité, confèrent tous pouvoirs :

- au Président de la société avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

- au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue de remplir toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Société HESTIA SARL P/o M. Jean-François GIAMBERINI Président et actionnaire	
Société PALILOMA SARL P/o M. Bruno GORISSE Actionnaire	

JFS BG